



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Organisation

Question écrite n° 50703

Texte de la question

M. Gilbert Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les charges nouvelles pesant sur les communes sans compensation financière. Ainsi les collectivités, par la mise à disposition de locaux, de personnel, sont mises à contribution pour l'organisation matérielle des élections professionnelles : organismes consulaires, mutualité agricole, prud'hommes, etc. Alors que ces organismes bénéficient le plus souvent d'un budget avec des ressources convenables et du personnel disponible, il lui demande si il ne serait pas opportun de prévoir une indemnité forfaitaire à verser aux communes, supports de ces élections, à partir d'une grille nationale.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50703

Rubrique : Elections professionnelles et sociales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2001